



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
GOA 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Rébecca Bleau
directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
de la susdite municipalité,

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le lot 6 503 348 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM163-2024** consiste à :

- **Autoriser la construction d'un deuxième garage alors que le tableau 5.1, « Grille des constructions accessoires à l'usage résidentiel » n'en permet qu'un seul;**
- **Autoriser une superficie totale de 135,47 mètres carrés d'usages accessoire de garage alors que le tableau 5.1 « Grille des constructions accessoires à l'usage résidentiel » du règlement de zonage 117-11 ne permet qu'un maximum de 75 mètres carrés;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : direction@leseboulements.com au plus tard le 6 octobre 2024. Ces dernières seront lues lors de la séance le 7 octobre 2024.

DONNÉ aux Éboulements ce 23^e jour de septembre 2024.

Rébecca Bleau
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe